

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2021

Absents excusés : Philippe PARROU (procuration à Francis AYROLES), Jérôme LAMOTHE (procuration à Olivier PAGES)

COLLEGIALE

Les travaux de réfection de la toiture du clocher sont terminés. La restauration va se poursuivre avec la fin de la maçonnerie sur le Côté Nord.

Les demandes de versement d'acompte de subvention ont été adressées à la DRAC et à la Région Occitanie.

SIVU GESTION MAISON BREL

Suite à la vente de la Maison Brel le 20 août dernier il y a lieu de clôturer le SIVU Gestion Maison Brel Prudhomat / Loubressac par intégration de l'excédent pour moitié, à parts égales, entre les communes de Prudhomat et Loubressac. La dissolution sera effective au 31.12.2021.

SERVICE EAU

Monsieur Didier BERGUES informe le Conseil Municipal du nettoyage des réservoirs. L'ensemble des anciennes tuyauteries d'arrivée, de départ vers St Martin et de purge ont été remplacées par des canalisations en inox.

Un système de By Pass qui permet d'isoler chaque réservoir a été mis en place. Il assure ainsi la possibilité de nettoyage des réservoirs sans coupure d'eau. Une application permet aux agents techniques de lire et contrôler le débitmètre ainsi que le niveau des réservoirs à distance.

Une réunion est prévue le 25 novembre avec Monsieur DELPORTE (du Département) qui a organisé des tests de pompage et avec Madame LACOMBE (de la Chambre d'Agriculture) afin d'optimiser le fonctionnement du pompage.

LOTISSEMENT CHAMPS DE NICOLE

Les travaux pour la viabilisation du 3^{ème} lot ont été réalisés par l'entreprise TPJ pour un montant de 10 584 € TTC.

Le bornage du terrain de Messieurs VILLAGE a été effectué pour un montant de 876 € TTC.

Suite à ce bornage, la commune a pu acheter à Messieurs VILLAGE une bande de terrain cadastrée AC 418 d'une surface de 131 m² au prix de 22 € le m². Cette parcelle permettra de réaliser une voie d'accès vers la dernière parcelle pour laquelle un compromis de vente est en cours.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la TVA sur marge du 3^{ème} lot est de 2 485.14 €.

CONSEIL D'ECOLE DU 9 NOVEMBRE

Monsieur Olivier PAGES informe le Conseil Municipal de la hausse des effectifs pour la prochaine rentrée avec une prévision de 106 élèves sur le RPI.

Cette année 64 élèves sont accueillis à Prudhomat et 35 à St Michel Loubéjou soit, 99 pour notre RPI.

Le nouveau protocole sanitaire a été mis en place sur les 2 écoles de notre RPI.

ECOLE PROVISOIRE

Le déménagement de l'école s'est déroulé pendant les vacances de Toussaint. Bénévoles, enseignantes, personnel communal, élus ont permis d'assurer la mise en place de la nouvelle école avec efficacité.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants à ce déménagement.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de cette école provisoire, des feux tricolores ont été mis en place pour la sécurité des enfants lors de déplacements entre la cantine, la garderie et l'école.

Le planning du personnel a été adapté pour ce nouveau fonctionnement avec notamment l'embauche d'une personne supplémentaire de 12h00 à 13h30.

AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DE L'ECOLE

L'achat du terrain qui va permettre l'extension de l'école a été réalisé.

Il est nécessaire de recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour accompagner la commune autour des Phases « réalisation et utilisation » nécessaire dans le cadre de la poursuite de l'engagement NO WATT Occitanie, notamment pour la mise en place des commissions BDO qui vont permettre d'évaluer la poursuite de nos engagements autour de ce projet.

Après avoir analysé les devis proposés par Green Actitud de 24 480 € HT et celui de Cap Terre de 18 900 € HT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir le devis de Cap Terre d'un montant de 18 900 € HT.

LOCATION ANCIEN POINT INFO A CASTELNAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location de l'ancien Point Info de Castelnaud par la Sarl L V F P représentée par Monsieur Fabrice LANZI et Madame Virginie LANZI.

Le local serait destiné à l'activité commerciale suivante : installation d'une pizzeria, sandwicherie, vente de boissons et de glaces. La location de la partie de la place située entre les deux ronds d'arbres pour une surface d'environ 95 m² fera partie de cette location.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition assortie d'un loyer mensuel de 200 €. Le paiement du loyer interviendra à partir du fonctionnement effectif de ce local.

VENTE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur Jean-Claude SOURZAT concernant l'acquisition d'une parcelle enclavée dans leur propriété cadastrée AE 165 d'une superficie de 26 m².

Au vu du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de l'Urbanisme et considérant que ce bien est à l'usage de la famille SOURZAT comme jardin depuis toujours, il est possible de déclasser et vendre ce terrain à la famille SOURZAT.

La vente de ce terrain est consentie au prix de 1 € / m² soit à 26 €.

Les frais liés à cette vente sont à la charge de l'acheteur.

PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la démission de Monsieur Romain VERNEJOL un contrat avec Monsieur Augustin DOUMERC sera signé du 24 novembre 2021 au 31 janvier 2022 afin de palier à l'absence de Monsieur Hugo LEMORT et de Monsieur David BLAVIGNAC au service technique.

FACTURES CONSOMMATION ASSAINISSEMENT

Un problème informatique a nécessité l'annulation des factures de consommation d'assainissement qui étaient erronées.

Un titre d'annulation a donc été édité pour chaque abonnement concerné par ce problème informatique et une nouvelle facture de consommation d'assainissement a été rééditée.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 14 janvier 2022 à 20h30

SEANCE LEVEE A 23H00

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAYEUR DE CASTELNAU' around the top edge and '46 (Lot)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff and a book, with a sunburst above. The stamp is partially obscured by the signature.